

**Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi 29 FEVRIER à 20 heures 00,  
le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, CABUT Danielle, CACHOT Jean,  
PEAN Franck, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra, ROUSSEL Frédéric,  
SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : BERTHET Audrey.

Secrétaire de Séance : ROUSSEL Frédéric a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

**1. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 décembre 2023 par 9 voix pour et 1 abstention** (*conseiller absent lors de cette réunion*)

2. Délibération concernant la vente du terrain qui avait fait l'objet d'un courrier le 26 mars 1991 de la part de la commune de Mesnois, actant de la cession à la station Devaux et à Monsieur et Madame Ducret de ce bien communal.

Aucune suite n'ayant été donnée à ce courrier, il a été nécessaire de prendre attache d'un juriste. Après 30 ans, cette session est considérée comme « acquise » dans le cadre d'une prescription acquisitive (conditions nécessaires réunies : possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque). Il est cependant nécessaire de faire intervenir un géomètre expert afin de cadastrer ce terrain mis en vente. Le Conseil municipal souhaite que le prix de la vente couvre les frais qui reviendraient à la Commune (géomètre ...)

**2. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ;**

**Travaux mairie** : la dalle du RDC et la dalle de l'étage supérieur sont faites, les ouvertures nécessaires à l'installation des portes intérieures ont été réalisées.

ENEDIS est intervenu pour supprimer l'arrivée électrique de l'ancien appartement.

La cuve à gaz a été enlevée.

La Société ACQUISTAPACE interviendra lundi 4 mars pour enlever les étais soutenant la dalle de l'étage supérieur.

La société PEGUILLET interviendra mardi 7 mars pour poser les fenêtres.

Fin des travaux prévue début juin.

**Élagage des chemins** a été réalisé par la société RAYMOND (montant 6 099 € TTC).

**Une vente de bois** est prévue en 2024, mais après mandatement de la facture du bucheron, le solde restant à la commune sera de 300 €

Questions posées par Alain Peticolas :

- que fait-on avec les trous sur les voies communales ?

Réponse : la route de Blesney étant maintenant interdite, ceux-ci ne seront pas rebouchés dans l'immédiat. Les trous sur le chemin qui mène aux canoés et au stockage de bois Martine

devront être rebouchés par l'entreprise Martine.

- Où en sommes-nous sur le dossier Revitalisation ?

Réponse : pour Mesnois, nous n'avons pas eu de propositions satisfaisantes ; un seul projet en commun avec Patornay et Pont de Poitte a été retenu : la restructuration de la place de l'église à Pont de Poitte. Concernant la voie douce qui aurait pu voir le jour entre Mesnois et Pont de Poitte, il a été proposé de préparer le sujet en la traçant et en faisant des ouvertures sécurisées dans les parcs pour faciliter le passage ; cette proposition représente un moindre coût.

- Futur lotissement : la réfection de la mairie prend beaucoup de temps et d'énergie. Elle devrait être achevée d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Le dossier lotissement pourra alors démarrer au 2<sup>ème</sup> semestre.

### **3. Point par le 2ème adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication :**

Opération « j' aime la nature » se tiendra le week-end du 16- 17 mars et/ou du 18 19 mai. Après échanges, il est convenu que les habitants seront conviés à participer à une opération le 18 ou 19 mai.

#### **3.1 Paniers de Noël :**

La remise des paniers de Noël a eu lieu le 23 décembre dernier à l'attention des habitants de plus de 70 ans.

### **4. Réseaux d'eau :**

Un essai radio, avec le prestataire Phar'eau a eu lieu le 15 janvier, qui permettrait la gestion des châteaux d'eau, le système actuel devenant obsolète. Ceci permettrait la prise en charge du pompage, de la sonde pour le traitement de l'eau, ... Attente du devis concernant cet outil informatique.

Le Conseil Municipal s'est positionné en faveur d'une collaboration avec le Syndicat des Eaux de la Régie de Vouglans, d'ici à quelques années. La Régie aurait la responsabilité de la distribution de l'eau sur la Commune, cette dernière restant propriétaire du réseau. Après échanges, débat, Mme le Maire contactera Mr le Président du Syndicat pour une intervention au sein du Conseil municipal pour expliquer le fonctionnement du syndicat et les répercussions sur la distribution de l'eau potable sur la commune de Mesnois.

### **5. Plan Commune de sauvegarde :**

Le législateur impose, pour juin 2025, la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde dans toutes les communes. Ce plan est une anticipation des risques potentiels auxquels la commune peut être soumise, et les actions à mettre en place. Le risque identifié sur la Commune par les services de l'Etat est le risque sismique ; cependant, il est conseillé de ne rien s'interdire et prévoir le risque « carambolage » (déjà vécu en 2009), le risque « accident d'un véhicule de transport de matières dangereuses ».

L'Association des Maires (AMJ) met en place des journées dédiées à l'aide à la rédaction des PCS, avec mise à disposition d'un logiciel, d'un document à compléter en présence de personnes qualifiées. Mrs CACHOT et BERREZ sont volontaires afin d'assister à cette journée de formation, qui devrait avoir lieu courant septembre, avec les communes de Blye et Patornay.

## **5.2. La loi APER :**

Cette loi, du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), a pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'[énergies renouvelables](#) sur le territoire français. Pour cela, elle met notamment les [collectivités territoriales](#) au centre de la planification territoriale afin que ces dernières, entre autre, ciblent tout lieu permettant d'accueillir des sources d'énergie renouvelable. L'objectif est plus particulièrement de répertorier les surfaces communales qui pourraient recevoir des panneaux photovoltaïques. En réflexion, mais il a été proposé de répertorier les toitures avec une orientation favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques.

## **5.3. Transfert de compétence de la police de la publicité :**

Les communes de Terre d'Émeraude Communauté sont sollicitées afin de se positionner sur le transfert de la compétence Police de la publicité (bord des routes, enseigne, pré-enseignes, ...). Le Conseil Municipal valide le transfert de la compétence au Président de la Communauté de Communes.

## **Divers :**

**L'ACCA** a envoyé une lettre de remerciement pour la subvention communale versée pour les travaux d'entretien de leur parking situé à proximité de leur cabane de chasse d'un montant de 500 € .

Dans le cadre de la suppression des services publics en milieu rural, le groupe La Poste envisage la mise en place de bus postaux, qui permettra des activités basiques telles que dépôt de courrier, de recommandé, de retrait de liquide, ... La Commune de Mesnois, ainsi que 7 autres communes jurassiennes, a été ciblée afin d'accueillir ce bus postal. Il stationnera sur la commune, à l'entrée, près du restaurant une ½ journée par semaine. Une inauguration pour l'opération jurassienne et prévue le Vendredi 26 Avril vers 12 heures, en présence de Mr le Préfet du Jura.

Fin de la séance à 23h30